



Vice de procédure ou pas ??

Par **kersau**, le **04/01/2013** à **15:56**

Bonjour,

Il s'agit d'un petit excès de vitesse : retenu 114 km/h pour 110 km/h. Il n'apparaît pas, sur l'avis de contravention, le nom de l'organisme vérificateur de l'appareil de contrôle. Est-ce un motif d'annulation pour vice de procédure ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/01/2013** à **18:52**

Bonjour,

Réponse : NON car cette info est sur l'original du procès verbal que vous ne détenez pas mais qui sera dans votre dossier.